

D.I.C.R.I.M



VILLE DU ROBERT

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

EDITION 2016

LES RISQUES MAJEURS !



INFORMATIONS ET CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES

L'objectif du D.I.C.R.I.M (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs) est d'informer et de sensibiliser sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter, avant, pendant et après les événements, les bonnes attitudes.

ANNUAIRE PC QUARTIERS



A - SECTEUR DUCHESNE

Duchesne, Fonds-Duchesne, Ména, Hauteur
Fonds Nicolas, Bois Lancy

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 10 49

Ecole Robert Platon de Duchesne

Responsables

LONETE Quelly

B - SECTEUR BOURG

Bourg, Mansarde, Courbaril, Cité Symphor
(lot), Cité la Croix, Yoyoye

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 00 22

Ecole Hector Sainte-Rose de Mansarde

Responsable

LEGROS Lyvia

C - SECTEUR FOUR A CHAUX

Four à Chaux, Hauteur Four à Chaux, Hauteur
Pontaléry, Pontaléry, Moïse, Reynoird (Cité
Mantou), Cité des Braves

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 10 62

Ecole Edgard Labourg de Four à Chaux

Responsable

MARIE-MAGDELEINE Patrice

D - SECTEUR MONNEROT

Bresson, Fonds Nicolas, Chapelle Villarson,
Monnérot

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 14 09

Ecole Victor PLATON de Chapelle Villarson

Responsable

CONDORIS Marlène

E - SECTEUR BOIS NEUF

Bois Neuf, Bois Désir, Voltaire, Augrain
Nord, Beauséjour

Lieu PC / Abri d'urgence - 0696 33 33 67

Siège du BEKEM Club de Bois Neuf

Responsable

DULYMBOIS Robert

F - SECTEUR LESTRADE

Leconte, Bonneau, Lestrade, Lazaret, Bois
Pothau, Pointe Jean-Claude

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 05 97

Siège Solidarité de Lestrade

Responsable

FELIXINE Joëlle

G - SECTEUR FONDS-BRÛLE

Fonds Brûlé, Raisin, Augrain sud, Fonds D'or,
Berthout

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 14 65

Ecole Léo Adelaïde de Fonds-Brûlé

Responsable

RANGOLY Maryse

H - SECTEUR CAFE

Chère Epice, La Digue, Café, Morne Galbas

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 90 12

Ecole Couronné Laurel de Café

Responsable

BIROTA Belfort

I - SECTEUR POINTE ROYALE

Reynoird, Marlette, Pointe Royale, Pointe
Hyacinthe, Sable Blanc, Pointe La Rose

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 11 03

L.C.R de Pointe Royale

Responsable

BAUR Marie-Hélène

J - SECTEUR VERT-PRE

Bourg Vert-Pré, L'Heureux, Galette,
Bouteaud, Zabeth, Hermitage, Brice, Sabine,
Providence, Rivière Pomme, Cannelle, Cadet

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 85 40

Ecole Occuline Amazan du Vert-Pré

Responsable

MONTHIEUX Annie-Laure

K - SECTEUR MOULIN A VENT

Moulin à Vent, Mont Vert, Mansarde

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 52 82

L.C.R. Cité Moulin à Vent

Responsable

LITADIER-VILLET Laura

L - SECTEUR POINTE SAVANE

Pointe Melon, Pointe Savane, Pointe Rouge

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 10 29

Crèche de Pointe Savane

Responsable

VERNEUIL Christian

M - SECTEUR POINTE LYNCH

Cité la Croix, Trou Terre, Gaschette (Résidence Les
Ilets), Résidence Ozanam, Pte Lynch, Pte Fort

Lieu PC / Abri d'urgence - 0596 65 58 07

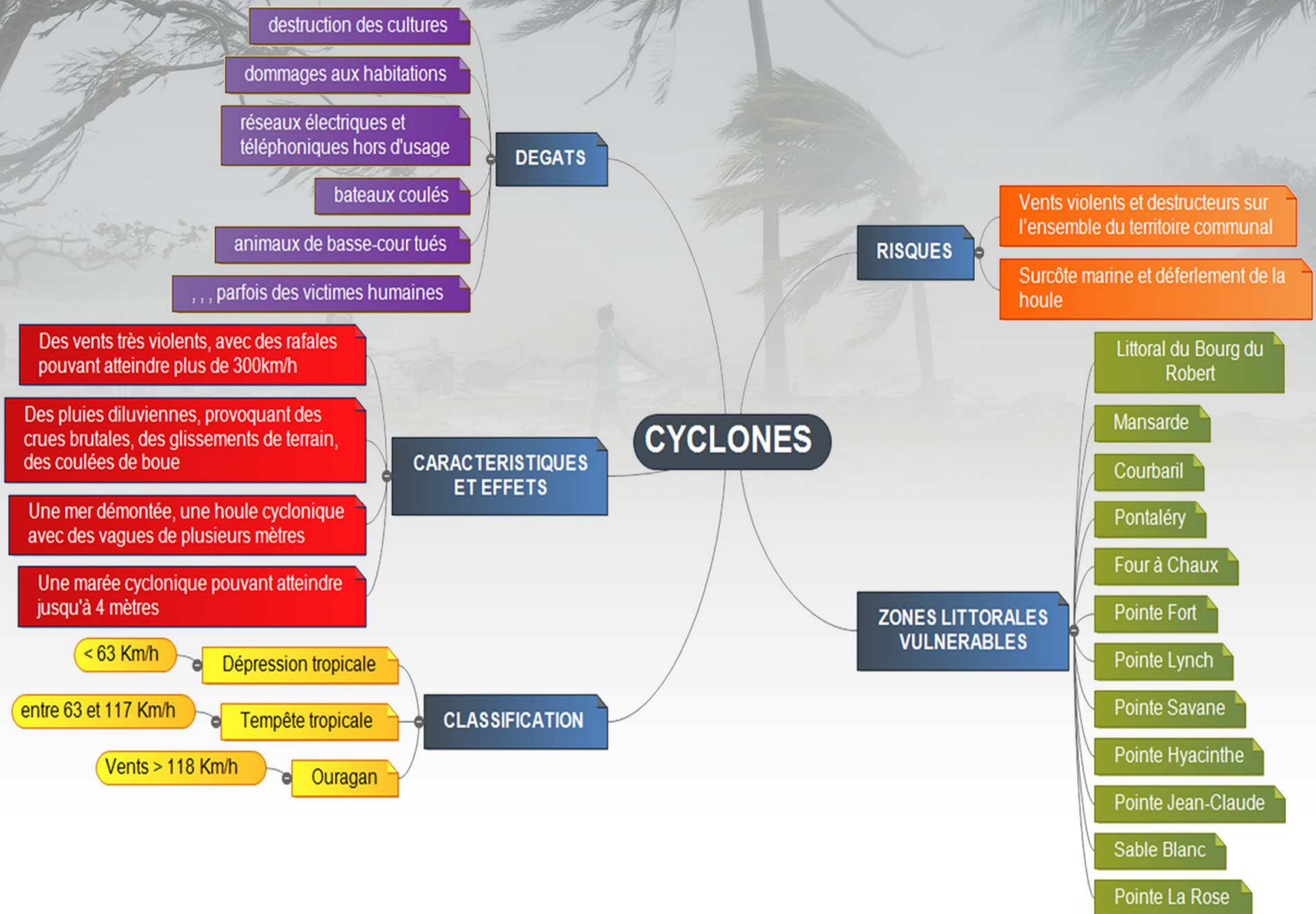
Ecole de Pointe Lynch

Responsable

GARÇON Emile

Mairie du Robert	0596 65 10 05
Sapeurs-Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15 ou 112
Police Municipale	0596 65 11 25
Elu de Permanence	0696 83 05 51
Service Sécurité et Prévention	0596 71 11 95 ou 0696 29 41 28
Service technique de la ville	0596 65 02 88
Météo France	08 92 68 08 08

CYCLONES



VIGILANCE JAUNE

Soyez attentif ! Danger imprécis ou effets limités. Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (exemple : cyclones, ondes tropicales, orages ...) sont prévus. Tenez vous au courant de l'évolution météorologique.

VIGILANCE ORANGE

Préparez-vous !! Danger probable ou effets modérés. Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus à courte ou moyenne échéance ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

VIGILANCE ROUGE

Protégez-vous !!! Danger très probable et effets importants. une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité importante voire exceptionnels sont prévus à très courte échéance (moins de 18 heures en général). tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

VIGILANCE VIOLET

Confiniez-vous !!! Danger imminent et effets majeurs. Le passage d'un cyclone intense est imminent. Son impact peut être catastrophique, ne prenez aucun risque. Restez à l'abri et respectez les consignes et conseils émis pas les pouvoirs publics.

QUE DEVONS NOUS FAIRE AVANT ?

- Vérifier les conduits d'évacuation d'eaux pluviales
- Nettoyer les ravines, élaguer les arbres, curer les gouttières et descentes d'eau
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours
- Ramener les descentes d'eau à proximité des ravines ou des évacuations d'eau.
- Constituer et stocker une réserve alimentaire et non alimentaire en quantité raisonnable
- Prévoir une réserve d'eau minérale (60 litres) et d'eau de javel
- Stocker les équipements et outils qui pourraient être utilisés après l'ouragan
- Constituer une trousse de premier secours
- Consolider la maison : portes, fenêtres, toiture.

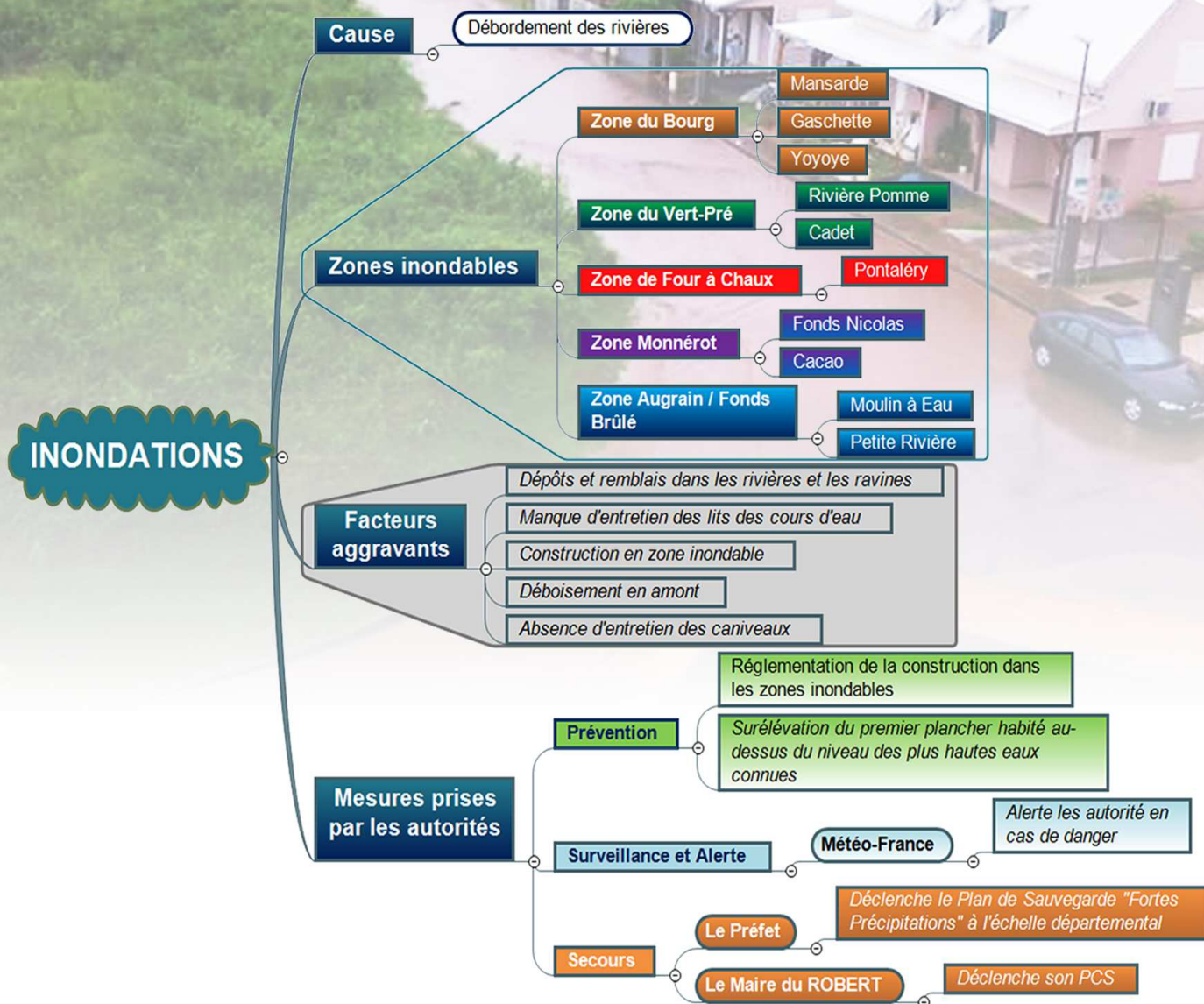
QUE DEVONS NOUS FAIRE APRES ?

VIGILANCE GRISE

Restez prudent !!!

Le cyclone qui a touché votre région s'est éloigné. Restez extrêmement prudent. Des dangers persistent encore.

INONDATIONS



QUE DEVONS NOUS FAIRE ?

EN SITUATION NORMALE (hors menace)

- Avant d'acheter un terrain ou de construire, consulter le plan local d'urbanisme (PLU), la carte des zones à risques, le plan de prévention des risques (PPR)
- Demander un certificat d'urbanisme
- Toujours construire avec permis
- Ne rien jeter dans les rivières et les ravines
- Surveiller l'état des ravines et rivières proches de chez vous
- Entretien des ravines dont vous êtes propriétaire
- Surveiller et entretenir les ouvrages de drainage (fossés, buses)
- Si vous habitez en zone inondable, vous informer auprès de la mairie sur les abris de secours (annexes)
- Prévoir un espace refuge "hors d'eau"
- Se préparer à une évacuation rapide

VIGILANCE : AVANT LE PASSAGE DU PHENOMENE

- Ecouter la radio
- Fermer portes et fenêtres ; couper gaz, électricité et eau
- Surélever les objets de valeur et les produits polluants
- Ne jamais emprunter de gué

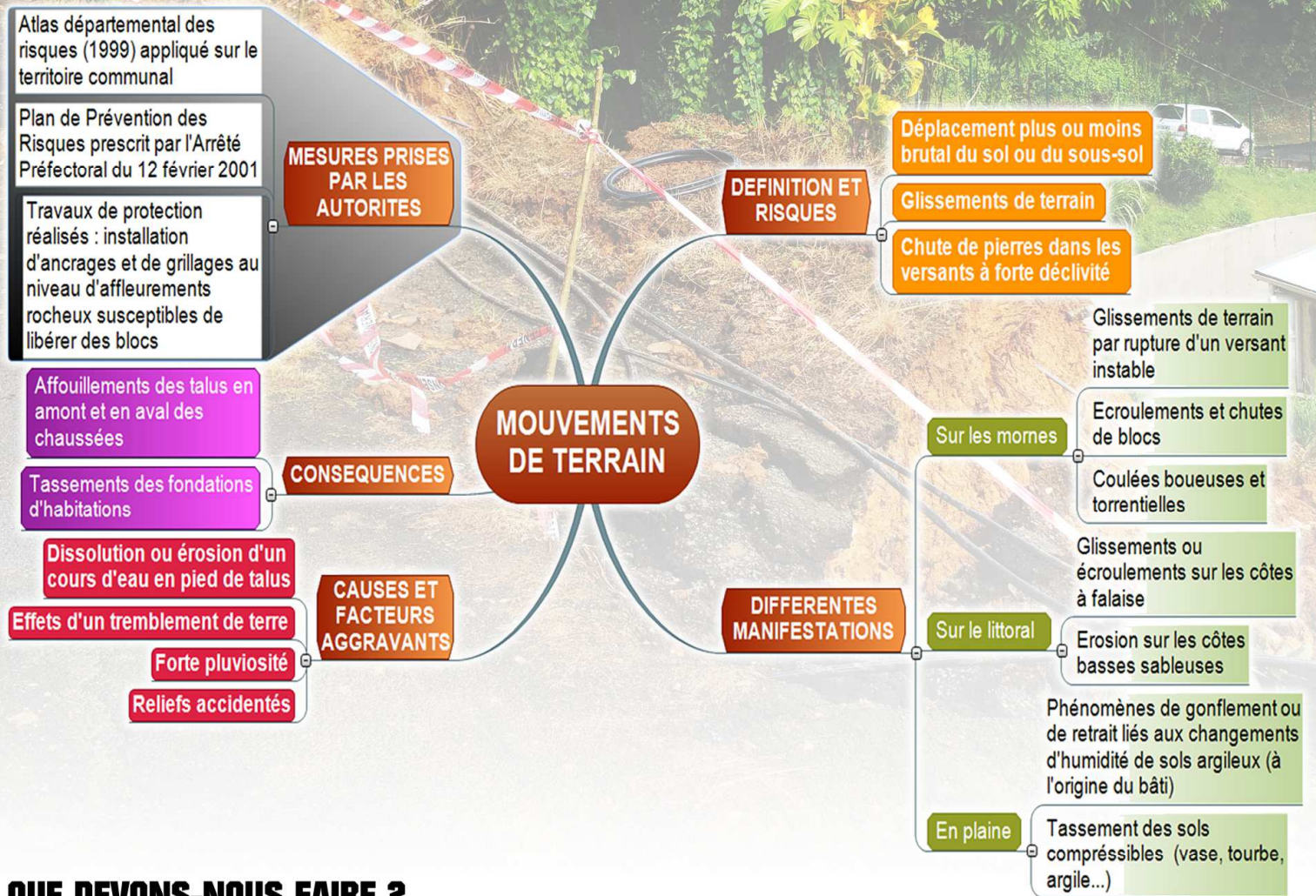
PENDANT L'INONDATION

- 1er cas : vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement :
Vous décidez de partir :
1. gagnez les hauteurs les plus proches
2. ne revenez pas sur vos pas
- 2ème cas : vous habitez dans une plaine inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter
Vous décidez de partir :
1. ne jamais emprunter de gué ; le courant peut vous emporter lorsque l'eau atteint la hauteur de votre genou ou le bas de la carrosserie de votre véhicule
2. se rendre à l'hébergement de secours désigné par la mairie dans son plan communal de sauvegarde et prévenir la mairie de son déplacement
Vous ne pouvez plus partir :
1. prévenir les secours en composant le 18
2. conserver votre calme
3. installer votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible
4. veiller toujours à avoir un accès possible à l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence aux sauveteurs

APRES L'INONDATION

Aérer et désinfecter les pièces, Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche : risque d'électrocution, S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie), sinon la faire bouillir, Faire l'inventaire des dommages, Nettoyer les ouvrages de drainage (fossés, buses, canaux) autour de votre habitation.

MOUVEMENTS DE TERRAIN



QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

AVANT

- Toujours construire avec un permis
- Ne jamais construire sur un terrain à fort aléa
- Avant de construire, consulter auprès de votre mairie les cartes de zone à risque, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan de Prévention des Risques (PPR)
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste
- Surveiller l'évolution des fissures de votre maison si vous en avez décelées et prendre la tâche d'un homme de l'art
- Canaliser les eaux pluviales

PENDANT

- Fuir sur les côtés du glissement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

APRES

- Evaluer ou faire évaluer les dommages
- Surveiller l'évolution des dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités
- Respecter les consignes de sécurité donnée par les autorités

SÉISMES



SEISMES

DEFINITION

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur.

Elle se traduit par des vibrations du sol qui sont transmises aux bâtiments

Les dégâts observés sont en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence de ces vibrations

ORIGINE DU SEISME

TECHTONIQUE

Les plus dévastateurs : 90% se produisent aux limites des plaques où il existe un glissement entre deux milieu rocher

VOLCANIQUE

Résultent de l'accumulation de magma dans la chambre magmatique d'un volcan

ARTIFICIELLE

Activités humaines telles que barrages, pompages profonds, extraction minière, explosions souterraines, essais nucléaire, etc.

CARACTERISTIQUES

SON FOYER

C'est le point d'origine de la rupture de la roche en profondeur

SON EPICENTRE

C'est le point de la surface terrestre situé exactement à la verticale du foyer

SA MAGNITUDE

C'est la quantité d'énergie libérée par un séisme. Elle se mesure sur l'échelle de Richter

SON INTENSITE

C'est l'évaluation des dégâts observés sur le terrain en un site donné

EFFETS D'UN SEISME

DIRECTS

Effondrement des constructions

INDUITS

Mouvements de terrains

Liquéfaction des sols

Tsunami

PREVENTIONS

SURVEILLANCE

L'observatoire Vulcanologique de la Montagne Pelée assure l'enregistrement des signaux transmis par les stations sismiques disposées en réseau sur l'archipel de la Martinique

URBANISME ET CONSTRUCTION

Dans les zones sismiques la meilleure prévention consiste à limiter la construction sur les terrains susceptibles d'entrer en mouvement suite aux séismes

Des règles de construction parasismiques ont donc été mises au point et doivent également être respectées par les architectes, les maîtres d'oeuvre et les constructeurs

MESURES DE SECOURS PRISES PAR LES AUTORITES

LE PREFET

Déclenche le Plan de Secours "Séisme" à l'échelle départementale

LE MAIRE

Déclenche son PCS (Plan Communal de Sauvegarde)



QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

AVANT

- Réduire la vulnérabilité des constructions existantes : prendre les conseils d'un architecte
- Construire selon les règles parasismiques en prenant contact avec les professionnels
- Prévoir dans un lieu facilement accessible : une trousse de secours familiale, un poste de radio et une lampe de poche avec piles
- Constituer une réserve de : conserves, sel, sucre, lait et eau (à renouveler régulièrement)
- Sceller aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques)
- Enlever les objets lourds du haut des étagères, sinon les fixer
- Enfermer les produits dangereux et inflammables au niveau du sol
- Repérer un endroit sûr où l'on pourra se mettre à l'abri

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE

Chez vous :

- Sortir si vous êtes au rez-de-chaussée tout près d'un espace bien dégagé
- Sinon, vous réfugier sous une table, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce
- Vous éloigner des fenêtres, des baies vitrées et des balcons.

Dans un lieu public (cinéma, supermarché ...)

- Garder votre calme
- Ecouter les consignes données par les responsables de l'établissement

A l'extérieur :

- Vous éloigner des constructions, bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques, à défaut s'abriter sous un porche

En voiture :

- S'arrêter, si possible, à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRES LA PREMIERE SECOUSSE

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses (répliques)
- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes.
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées
- Ne jamais prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio et suivre scrupuleusement les consignes données
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- S'assurer que tous les occupants ont évacué
- Solliciter si besoin les secours
- Ecouter la radio

TSUNAMIS



QU'EST CE QU'UN TSUNAMI ?

Onde océanique superficielle engendrée par un choc tellurique, comme un séisme, une éruption sous-marine, un glissement. (Se propageant très rapidement à 800 km/h avec une faible amplitude 1 m, il n'est pas ressenti par les bateaux. En abordant les côtes, la vitesse diminue et la hauteur augmente parfois jusqu'à 20 m.)

MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS

- Provenance de l'alerte de la préfecture
- Le Maire déclenche un Plan Communal de Sauvegarde et active sa cellule d'urgence.

CONSIGNES

- Quitter la zone le plus vite possible, à pied de préférence pour éviter les embouteillages
- Monter sur les points hauts
- Suivre le balisage placé à cet effet pour rejoindre le point de refuge le plus proche
- Prendre le strict nécessaire
- Se mettre en relation avec les secours
- Contacter la mairie.

MOYENS

- Centres d'hébergement
- Moyens de première nécessité
- Engins de chantier
- Réquisition de véhicules

ACTIONS

- Le Maire active sa cellule de crise, coordonne ses services en liaison avec les différents acteurs si la situation l'exige. Une des missions des forces de Police est la protection des biens privés et publics, la lutte contre le pillage.
- Informer la population sur les consignes à respecter
- Le CCAS met à disposition ses équipements sociaux
- Mise en sécurité des zones dangereuses
- Prise en charge des sinistres
- Prévoir une gestion après crise

POLMAR POLLUTION MARINE

DEFINITION

Modification défavorable du milieu naturel qui apparaît en totalité ou en partie comme un sous-produit de l'action humaine

- Pollution hydrocarbures
- Pollution autres produits chimiques.

MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS

- Provenance de l'alerte : riverain, Police Pompiers
- Avertir station d'épuration, DEAL, DDE ect...

CONSIGNES

- Recherche de l'origine de la pollution.
- Balisage de sécurité, confinements si nécessaire

MOYENS

- Appel d'une société d'hydrocarbure, des pompiers
- Récipients, citerne

ACTIONS

- Manœuvre de vannes, confection de barrages
- Message par voiture radio, rappeler les consignes